



COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL

POUR UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

Tahiti Faa'a, le 28 Novembre 2022

Mettre volontairement le maximum de contrôleurs en RO quitte à les faire travailler **près de 36 heures par semaine tout au long de l'année** bien au delà des 32 h heures hebdomadaires réglementaires : telle a été la déclinaison locale du dispositif des réserves opérationnelles décidée en 2021!

L'objectif aurait-il été de créer une surcapacité fictive et donc de justifier la baisse drastique de l'objectif de gestion ? Ou bien, sous une forte pression hiérarchique, la mise en application locale du dispositif RO a-t-elle été précipitée **au détriment du respect de la réglementation de l'organisation du travail ?**

Si l'UNSA-ICNA et l'USAC-CGT se félicitent du retrait du dispositif RO par la nouvelle équipe administrative lors du CT du 10/11/2022, le compte n'y est pas:

- **les récupérations légales au titre du dépassement horaire pour les années 2021 et 2022 n'ont pas encore été distribuées à ce jour.** Alors que l'encadrement a fait de la mise en place des RO une priorité au détriment de ses missions opérationnelles, il ne trouve manifestement plus le temps pour gérer la distribution des JRH. **L'UNSA-ICNA et l'USAC-CGT demandent l'octroi des journées de récupérations 2021 et 2022 conformément à la législation.**
- **le centre de Tahiti n'a pas de surcapacité:** l'offre de service actuelle est basée, depuis le CT du 19/10/2016, sur un tour de service à 38 contrôleurs minimum sans dépassement horaire. Aujourd'hui, en rendant la même amplitude de service mais avec seulement 35 agents opérationnels le nombre d'heures supplémentaires explose loin des limites légales et aucune récupération horaire n'est également prévue pour 2023. **La situation va très vite s'aggraver avec les départs** (retraites et fin de contrats) **non remplacés** à cause de l'objectif de gestion à 33 sans logique opérationnelle.

L'USAC-CGT et l'UNSA-ICNA s'opposent à l'application du dispositif RO qui est une aberration dans la mesure où les contrôleurs de Tahiti sont en sous-effectif. C'est même l'ensemble des services du SEAC qui est paralysé par le sous-effectif.

Face à l'augmentation forte du trafic aérien, pour continuer à rendre le service de contrôle H24 pour toute la Polynésie-Française en maintenant le plus haut niveau de sécurité tout en respectant le cadre légal des conditions de travail, **l'UNSA-ICNA et l'USAC-CGT demandent l'augmentation urgente du nombre d'AVE pour un objectif de gestion à 38 minimum.**

Avec le dynamisme et le nouvel élan apportés par notre nouveau Directeur, **l'USAC-CGT et l'UNSA-ICNA demandent l'augmentation des effectifs** pour l'ensemble des différents services, **seule solution pérenne** pour répondre aux objectifs de développement de l'organisme de Tahiti.